Assemblée générale de la Fraction de Commune de L'Orient Lundi 20 juin 2016 à 20h00 à l'Hôtel de la Poste

Ordre du jour:

1. Assermentations

2. Approbation du PV de l'Assemblée du 14.12.2015

3. Communications du Conseil Administratif

4. Préavis No 1/2016 création d'un parking à l'Hôtel de la Poste

5. Préavis No 2/2016 rénovation de l'Hôtel de la Poste

6. Préavis No 3/2016 comptes

7. Divers et propositions individuelles

Présences:

Conseil Général: 37

Conseil Administratif: Tous présents + Secrétaire et Boursière

A assermenter : Madame Anne-Thérèse Bodenmann

Excusés: 6

- 1. Le Président procède à l'assermentation de Madame Anne-Thérèse Bodenmann selon la procédure habituelle.
 - 2. Le procès-verbal de l'Assemblée du 14.12.2015 est admis sans opposition.
 - 3. Le Président a le plaisir d'accueillir la nouvelle Conseillère, Madame Géraldine

Nyffenegger et la nouvelle Secrétaire, Madame Brigitte Kuhl . Kull Le terrain vert et la Piste Vita sont bien utilisés. La piste de pétanque est

installée. Merci à Georges Masson pour tout son travail. Merci aussi à Charly Flaction pour la décoration du Village.

Les contrôles de vitesse ont eu pour résultat un meilleur respect de la vitesse.

Le Village a eu moins de problèmes avec le vandalisme.

Le 1er Août aura lieu cette année, et comme toutes les années suivantes au Sentier.

Le projet de rénovation de l'Hôtel de la Poste est presque prêt.

Le Président remercie ses collègues, la Boursière et la Secrétaire, et les membres de cette assemblée. Il souhaite à tous un bel été.

4- Le Président fait une petite parenthèse pour nous présenter Christophe Bonny, secrétaire remplaçant Willy Meylan, excusé, et Pascal Simonin, Vice-Président.

André Reymond nous lit le rapport de la Commission pour le parking de l'Hôtel de la Poste, préavis No 1/2016. La Commission était composée de Messieurs

Albert Meylan
Eric Rochat
Christian Piguet
Robert Masson
Pierre-Maurice Rochat

Le Conseil était représenté par Monsieur Alfred Luthy, Président Madame Aurore Franchini Monsieur Patrice Masson Madame, Catherine Golay, Boursière

Le Conseil administratif a retravaillé ce projet. La Commission est d'avis que ce projet est nécessaire pour avoir un hôtel bien aménagé. Le nombre de place est en suffisance, y compris une place pour personne à mobilité réduite. De plus, cela évitera le parking sauvage chez les voisins.

Un mur sera érigé pour soutenir le talus et contenir les glissements de terrain. Le jeu de quille sera démonté; le matériel déposé dans une autre partie du bâtiment. Un escalier est prévu, comme demandé, pour accéder au Téléski. L'agrandissement de la terrasse est approuvé par la Commission.

Sur le plan financier, le projet entre dans le cadre du plan d'investissement (revu fin 2016). Les réponses claires de la Boursière ont conforté la Commission pour donner son accord à ce projet.

Les points suivants ont été précisés par le Conseil :

Est-que toutes les TVA sont comprises ? Réponse oui. Sur quelles bases ont été conçues les soumissions ? Réponse: sur la base de 2 entreprises de la région. Donc, pas de mauvaise surprise. Est-ce qu'une barrière de protection a été prévue sur le mur de soutènement ? Réponse : Non. La Commission insiste et demande de mettre ce point à l'étude et financée soit par le point divers du projet, soit par les dépenses courantes.

La Commission unanime constate que le projet correspond aux besoins et que le financement est assuré. La commission remercie le Conseil et la Boursière pour les renseignements donnés.

La Commission soumet au vote les conclusions suivantes :

- 1. Le Conseil Administratif est autorisé à procéder aux travaux extérieurs pour la création d'un parking selon l'étude présentée pour un montant de 540'000.--.
- 2. Le Conseil Administratif est chargé de procéder à toutes les opérations utiles pour mener à bien ce projet.
- 3. Le Conseil Administratif est autorisé : à prélever Fr. 40'000.-- sur le compte courant de la BCV à effectuer un emprunt de Fr. 500'000.-- auprès de la BCV dans le cadre du plafond d'endettement 201-2016, amortissement en 25 ans.

Felix Morand regrette qu'il n'y ait pas de plan pour ce projet. Il demande que la barrière sur le mur soit avec des tubes dans le béton et des grillages. En outre, il demande que problème de l'évacuation de l'eau soit prévu (drainage et grilles).

Alfred Luthy répond que des drainages sont prévus.

Felix Morand demande des indications sur l'éclairage – bornes, lumières de surveillance-. Très important pour la sécurité. Demande que des prises d'électricité soient installées (deux) et prises d'eau pour le nettoyage au Karcher.

Aurore Franchini rappelle que les plans ont été présentés à l'assemblée de décembre. Pour la barrière, ce n'est pas nécessaire, car le mur fait 4 mètres et le terrain derrière 2,60m. Pour l'éclairage, c'est prévu, mais pour l'éclairage de surveillane le Conseil n'a pas abordé ce point. En parlera à l'architecte. Prises eau et électricité aussi.

Felix Morand conseille de mettre les m3 de terre pas trop loin pour ne pas les charrier 2 fois. On peu économiser des deniers.

René Rochat s'étonne de se trouver avec 20 places au lieu de 27. Aurore Franchini répond que nous avons perdéu des places à cause de la terrasse, de l'escalier qui donne accès au Téléski, des places pour les poubelles, la mobilité des camions. René Rochat regrette ce fait; en cas d'affluence à l'Hôtel, il y aura de nouveau des problèmes. Il demande aussi si l'on ne pourrait pas construire un mur en radier; cela coûte moins cher. Cela prend des places (Aurore Franchini).

Eric Rochat affirme que la Commission s'est inquiétée de la largeur du mur.

Jean-Claude Blattmer demande sur quoi on prend la terrasse. Aurore franchini répond que l'on prend sur 3 places sur le côté du bâtiment. Eventuellement faire une terrasse semi-couverte.

Les trois conclusions sont approuvées à l'unanimité

Aurore Franchini remercie l'Assemblée d'avoir accepté ce projet.

4- Le Président de la Commission pour le préavis No 2/2016 - Rénovation de l'Hôtel de la Poste et la vente de bâtiments - André Reymond, nous présente son rapport.

La Commission était formée de :

Messieurs Albert Meylan
Eric Rochat
Christian Piguet
Robert Masson
Pierre-Maurice Rochat

Le Conseil était représenté par :

Alfred Luthy Patrice Masson Catherine Golay, Boursière La Commission a reçu toutes les réponses à ses questions. Elle s'est réunie 2 fois.

Dossier très important pour notre Village. La situation financière de notre Village ne nous permet pas de faire face à la rénovation de l'Hôtel de la Poste sans mettre en danger le plafond d'endettement.

Deux solutions se présentent :

- 1. Augmentation du point d'impôt de notre Village.
- 2. Vente de bâtiments pour assurer en grande partie le financement du projet.

Le premier point n'obtient pas la faveur de la Commission (incertitude de l'avenir des personnes morales). De plus, cela ne serait pas un avantage pour l'accueil des nouveaux habitants.

La somme proposée pour la vente des bâtiments — 1'400'000.— est un minimum et doit être respectée pour ce qui est du montant net. Le projet pourrait faire grincer des dents quelques conseillers. La Commission le comprend fort bien. Le choix est difficile entre la perte de patrimoine et la dégradation de l'Hôtel de la Poste. La perte de l'Hôtel de la Poste serait mauvaise pour notre village (point de rencontre.)

La Commission propose d'accepter la vente de ces bâtiments.

Pour la rénovation de l'Hôtel de la Poste, la Commission est tout a fait favorable. L'idée de créer des studios permettra d'améliorer l'exploitation de l'Hôtel. L'isolation du bâtiment et de la toiture réduiront les frais de chauffage. La création de nouvelles toilettes et toilettes pour handicapés est absolument indispensable. La mise à niveau de la cuisine et la création d'une chambre froide sont nécessaires. Tous les autres points du projet son conforme avec la rénovation.

Les plans ont été soigneusement consultés et sont de bonne facture. La Commission nous suggère d'aller de l'avant. Cependant, la Commission propose des amendements. Elle demande de repousser de quelques mois la décision pour ce projet. Pour les raisons suivantes :

- 1. La Commission n'a pas eu suffisamment de temps pour étudier ce projet.
- 2. L'absence d'Aurore Franchini justifiée n'a pas permis de répondre à nos questions.
- 3. L'implantation de la cuisine et dépendances ne paraît pas judicieuse (Aspect pratique pour les gérants).
- 4. Le projet ne parle pas de la durée de fermeture de l'Hôtel et des coût engendrés.
- 5. Le devis de travaux n'est pas assez précis pour le contrôle des travaux. (seulement 2 pages de devis).

La Commission souhaite rencontrer l'architecte et les représentants du Conseil pour éclaircir certains points. Ceci pour avoir l'intime conviction que tous les points ont été passés en revue.

La Commission propose de voter le point 1 – vente de bâtiments – et de voter un amendement.

Amendement: La Commission propose de poursuivre l'étude pour éclaircir quelques zones d'ombre. On votera dans une assemblée extraordinaire. Le Conseil administratif est chargé de la mise en oeuvre de la vente des bâtiments.

Madame Anne-thérèse Bodenmann demande si l'on en pourrait vendre qu'un seul bâtiment. Aurore Franchini affirme que sans cette vente la situation serait rendue tendue face au plafond d'endettement. Une agence sera contactée pour cette vente et l'on fera le point à la prochaine assemblée.

Anne Beetchen estime que le montant de 1'400'000.- est trop bas. Pourquoi pas 1'600'000.-- . Aurore Franchini dit que c'est le minimum que l'on espère en tirer (estimé à 900'000.-- et 950'000.-- .). La Boursière dit que la marché immobilier de la Vallée n'est pas le même à La Vallée que sur la Côte. Vu le prix des loyers à la hausse c'est trop bas (Anne Beetchen).

Felix Morand demande que l'on vote d'abord l'amendement. L'amendement est voté.

Felix Morand estime que le montant minimum de la vente de 1'400'000.-- doit être maintenu. Anne Beetchen demande que le mot minimum soit mentionné dans la conclusion.

Pour Barnabé Bodenmann 1'400'000.-- c'est surestimé.. La Boursière dit qu'un professionnel a fait le calcul. Elle estime que c'est cohérent.

André Reymond affirme que si l'on arrive pas à ce montant, il faudrait revenir avec un nouveau plan financier. Il faut faire cette vente le plus tôt possible.

La Boursière précise que le montant de la vente est aussi destiné à créer des logements dans l'Hôtel ce qui nous rapportera.

Felix Morand demande que l'on ajoute dans la conclusion la phrase « au vu du la conclusion de la Commission.

Albert Meylan dit que le mot estimatif est de trop.

La conclusion No 1 est votée sans opposition.

Eric Rochat demande que l'on articule pas trop de chiffre. Ne pas trop divulguer.

La conclusion No 4 est votée sans opposition.

Anne Betchen demande que l'on garde – lors de l'isolation – les doubles-fenêtres vu que l'office Fédéral des Sites revient en arrière sur la protection des sites. On

peut ainsi faire des économies. Aurore Franchini affirme que tout sera conçu selon les normes.

Felix Morand dit que le projet en entier doit discuté lors lors de une nouvelle assemblée pas aller plus loin dans les points de détails.

Anne Beetchen demande que l'on discute maintenant de ces points de détail. André Reymond dit que c'est intéressant, car cela rend attentif la Commission. Felix Morand insiste sur le plafond de la salle de répétition qui doit faire l'objet d'attention – isolation phonique, entre-autres.

5. Jean-Claude Blattmer nous présente le rapport de la Commission de gestion et des comptes, préavis No 3/2016. La Commission était composée de :

Messieurs Barnabé Bodenmann Albert Meylan Robert Meylan Eric Rochat Jean-Claude Blattmer.

Le Conseil Administratif était représenté par :

Mesdames Fabienne Ruchat
Aurore Franchini
Messieurs Alfred Luthy
Patrice Masson
Bernard Stucky, Président des Assemblées

Pour l'Hôtel de la Poste, pas de visite vu le projet en cours. C'est un lieu convivial et on y mange bien.

Germinal. Plaques eternit à changer.

Grande Salle - bien en ordre

Fructidor – Une barrière, des boîtes aux lettres et un nouveau banc ont été posés. Le bâtiment est en ordre.

La Villageoise – Boîtes aux lettres changées. Bâtiment en ordre

La Bruyère – installation électrique posée – muret devant réparé – Chéneau côté Est à redresser – côté Ouest à changer -Plaque éternit côté Ouest à changer. Bâtiment en ordre.

La Ferme des Tilleuls – Façade et grande porte coulissante en cours de changement. Boîtes aux lettres changées. Tuiles à changer côté Ouest. Le banc devant sera changé – Barrière côté Ouest à réparer. Un grand merci pour l'apéritif dinatoire servi par la famille Golay.

Floréal. Le terre-plein pour les poubelles fait. Barrière posée sur le petit chemin qui mène au Pont-Neuf. Aménagement vers l'entrée du parking.

Messidor – Traçage des places de parc fait. Le Bâtiment est en ordre.

Prairial – La place devant a été goudronnée. Le traçage des parcs reste à faire.

Dégât d'eau au 2eme. Frais 10'000.--, mais 8'000.-- payé par les assurances. Le bâtiment est en ordre.

Tous les appartements des 3 bâtiments ci-dessus sont loués. Les 3 écussons de ces 3 HLM sont délavés. A repeindre. Aurore Franchini remercie les 3 concierges pour leur travail.

La Commission a examiné les comptes 2015. La Boursière, Catherine Golay et Patrice Masson étaient présents pour le Conseil Administratif.

La fiduciaire relève la bonne présentation des comptes faits dans les régles. Le bilan et les comptes de fonctionnement concordent parfaitement.

Le résultat des comptes et la fortune sont en accord avec la Loi sur les Communes. Les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 951.--- avec amortissement de Fr. 160'000.-- sur les bâtiments et Fr. 4'000.-- sur l'éclairage public.

La Commission remercie la Boursière et Patrice Masson pour les réponses claires aux questions et le Conseil Administratif et La Boursière pour leur travail.

La Commission propose d'adopter les conclusions suivantes :

- 1. Approuver la gestion des comptes 2015
- 2. De donner décharge au Conseil Administratif
- 3. De donner décharge à la Boursière
- 4. De donner décharge à la Commission de Gestion
- 5. De relever la Commission de son mandat

Felix Morand constate qu'il y a une réserve de Fr. 250'000.--. On peut en prendre pour la rénovation? La Boursière rectifie : c'est pour l'entretien des bâtiments. La Boursière précise que pour les impôts pour les personnes morales, celle-ci versent des acomptes (beaucoup l'an passé, peu cette année) sans avoir fait de déclaration. Ne pas trop tenir compte des personnes morales.

Felix Morand constate que les comptes sont sains.

Anne Beetchen demande si Breguet paye des impôts. La Boursière répont oui. Robert Meylan se plaint de ne pas avoir été convoqué pour les comptes. Jean-Clause Blattmer fait ses excuses. Il ne savait pas si tous les membres de la Commission devaient être convoqués.

Toutes les 5 conclusions sont adoptées sans opposition.

La Commission de gestion n'est pas à renouveler. Elle fait bloc avec la Commission du budget. Le renouvellement se fera à cette occasion.

La Boursière confirme à Anne Beetchen qu'il y a bien fiduciaire qui contrôle nos comptes.

7. Anouck Pizzolu regrette le manque d'information aux citoyens concernant des réductions pour la patinoire et la piscine. Ces dernières devraient dire aux habitants de l'Orient qu'ils ont droit à une réduction (Fabienne Ruchat)

Felix Morand signale que le Conseil sera dorénavant « exécutif ». Des informatons

complètes seront affichées au pilier public. De plus, il demande que l'on supprime les places jaunes vers Germinal. Des gens qui vennent au Téléski, voyant qu'il n'y a plus que des places jaunes continuent jusqu'au Brassus. Pour les personnes qui viennent de l'extérieur, ils ne savent pas que faire.

Une vive discussion a pour objet ces places de parc et cela pose maints problèmes. Catherine Golay : ouvrir les barrières pour le téléski et se parquer.

Felix Morand la police ne fait pas les parcs privés Aurore Franchini si, selon la Prefecture.

Mais la police est absente.

Anne Beetchen: faire des places bleues seulement pour le samedi et le Dimanche.

Fabienne Ruchat nous annonce la fête du Village le 27 août 2016. Un petit marché d'objets divers, un concours de pétanque, un concours pour les enfants, Restauration par la Chorale de L'Orient. Une boisson sera offerte à tous les habitants du village.

Danielle Flaction demande – pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de la Postesi des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Aurore Franchini . Oui, 3 devis par genre de travaux.

Pascal Golay n'a pas reçu de soumission. Aurore Franchini ne comprend pas. Elle fera le nécessaire auprès de l'architecte.

L'Assemblée est levée à 21h55 L'Orient, le 19 octobre 2016

Le Président des Assemblées Bernard Stucky

Le Secrétaire des Assemblées Willy Meylan

